

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° \*- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention en nature - A.S.B.L. "Comité d'entraide des Patients dialysés du C.H.R. VERVIERS" (gratuité pour location de la salle Deru, le 1er septembre 2019) - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation modifié par le décret du 22 novembre 2007;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les articles L3331-1 à 9 du Titre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les mesures adoptées par le Collège communal le 23 novembre 2007 relatives au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions par la Ville;

Vu sa délibération du 24 novembre 2008 définissant les mesures de contrôle financier des A.S.B.L. et associations aidées par la Ville et ses dérogations;

Vu la circulaire ministérielle relative au budget 2019;

Attendu que tout bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville doit l'utiliser aux fins pour lesquelles elle a été octroyée et doit justifier son emploi (codifié à l'article L3331-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation);

Vu la demande de l'A.S.B.L. "Comité d'entraide des Patients dialysés du C.H.R. VERVIERS", sollicitant la gratuité du coût de la location de la salle de la plaine Deru, rue Fontaine au Biez n° 200 à Verviers (4802), le 1er septembre 2019 (subvention en nature estimée à 153,00 €-tarif arrêté en séance du 26 juin 2017 et indexé), en vue d'y organiser une après-midi récréative à l'intention des patients dialysés et de leur famille;

Attendu que l'A.S.B.L. précitée est une émanation du Service de la Dialyse du C.H.R. VERVIERS, intercommunale comportant, dans ses organes de gestion, des délégués du Conseil communal;

Considérant le caractère purement caritatif de la manifestation;

Attendu que la Ville souhaite apporter son aide à l'A.S.B.L.;

Vu la décision du Collège communal du 13 février 2019;

Vu l'avis émis par la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire" en sa séance du 21 février 2019;

*Par \* voix contre \* et \* abstentions,*

DECIDE :

Art. 1.- D'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Comité d'Entraide des Patients dialysés du C.H.R. VERVIERS", sous la forme d'une mise à disposition gratuite (subvention en nature estimée à 153,00 €) de la salle de la plaine Deru, rue Fontaine au Biez n° 200 à Verviers (4802), le 1er septembre 2019, en vue d'y organiser une après-midi récréative.

Art. 2.- De déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 2.500,00 €

Art. 3.- De transmettre la présente délibération, pour information, à l'A.S.B.L. ainsi qu'aux Services communaux de la Recette et des Finances.

PROJET soumis au Conseil communal